

Extrait du registre  
des délibérations de la commune d'Herry  
séance Février 2016

**- DEFIBRILLATEUR**

M. le Maire indique qu'il y a lieu de refaire une visite annuelle de contrôle en 2016.

Il présente 2 devis comparatifs. Après délibération, le Conseil Municipal choisit le moins disant, proposé par l'entreprise "A Coeur Vaillant", pour un montant annuel de 334,68 € TTC en ce qui concerne l'entretien 2016.

D'autre part, M. le Maire présente deux devis de maintenance et propose d'adopter le plan de vérification et de maintenance de l'entreprise "A Coeur Vaillant" d'une durée de 4 années pour un coût global de 645 € HT, ce qui représentera un coût annuel de 161,25 € HT. Le Conseil Municipal accepte.

**- COMMUNAUTE DE COMMUNES - COMPETENCE HAUT ET TRES HAUT DEBIT**

Sur demande du Conseil Communautaire, le Conseil Municipal autorise la CDC à :

- prendre la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communication électriques prévue au I de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales,
- adhérer au Syndicat Mixte ouvert Touraine Cher Numérique.

**- AVENANT A LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

M. le Maire présente les modifications à apporter à la convention d'assistance technique concernant la réalisation d'une visite d'analyse en substitution du bilan sur les stations de moins de 200 EH (Equivalent Habitant) qui n'est plus obligatoire et l'aide à la rédaction d'un cahier de vie pour les stations de moins de 2000 EH (document obligatoire en substitution du manuel d'autosurveillance). Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cet avenant.

**- TGV GRAND CENTRE AUVERGNE**

M. le Maire propose de renouveler l'adhésion communale à l'Association TGV, Grand Centre Auvergne pour 2016. Le montant de la cotisation annuel s'élève à 100 €. Le Conseil Municipal accepte.

**- DEMANDE DE SUBVENTION**

M. le Maire présente la demande du Président du club de pétanque pour l'organisation du prix de la ville d'Herry en juin 2016 pour un montant de 200 €.

Le Conseil municipal accorde cette subvention exceptionnelle.

Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget.